



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

Direction départementale
des Territoires

ARRETE

Secrétariat général
Bureau des ressources
humaines

**portant la liste des emplois MEDDE/MLETR éligibles
au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe NBI DURAFOUR**

La préfète du Cher, Chevalier de la légion d'honneur ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;

Vu l'ordonnance n° 82-286 du 31 mars 1992 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;

Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, des Transports et de l'Espace modifié ;

Vu le décret n° 2001-1129 du 29 novembre 2001 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement ;

Vu le décret n°2001-1162 du 7 décembre 2001 modifiant le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2011 relatif à la répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans les services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale, du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 relatif à la réorganisation de la Direction départementale des territoires du Cher et ses avenants 1 et 2,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1-1658 du 24 décembre 2013 accordant délégation de signature à monsieur Benoit Dufumier, directeur départemental des Territoires du Cher,

Vu l'avis du comité technique émis lors de sa réunion du 24 avril 2015.

Article 1^{er} : la liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe NBI Durafour, ainsi que le nombre de points attribués sont modifiés et fixés en annexe au présent arrêté.

Article 2 : le droit n'est ouvert que si le titulaire du poste n'est pas en affectation provisoire,

Article 3 : cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

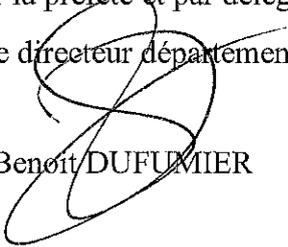
Dans les mêmes délais, elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre compétent. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Article 4 : Mme la secrétaire générale de la direction départementale des territoires du Cher est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Bourges, le **30 AVR. 2015**

Pour la préfète et par délégation,

Le directeur départemental,


Benoit DUFUMIER

ANNEXE

NBI DURAFOUR

Niveau de l'emploi	Désignation de l'emploi	Service	Nombre de points attribués	Date d'effet
Catégorie A	Secrétaire général en charge de la mission éducation et sécurité routière	SG	49	01/01/2015
	Chef du bureau réglementation	SG	20	01/01/1998
	Secrétaire général adjoint responsable du bureau des ressources humaines	SG	20	01/01/2015
	Chef du bureau sécurité routière	SG/MESR	20	01/09/2008
	Chef du bureau éducation routière	SG/MESR	20	01/07/2005

Catégorie B	Responsable de la mission modernisation appui aux services et pilotage	Direction	18	01/01/2015
	Chef du bureau documents d'urbanisme et planification	SCAP	18	01/01/2015
	Chef du bureau gestion financière	SG	15	01/01/2010
	Chargé du logement des défavorisés	DDCSPP	15	01/09/2005
	Adjoint au chef du BADS en charge du contentieux	SHBC	13	01/12/2012

Catégorie B	Secrétariat du directeur	Direction	13	01/12/2012
	Adjoint sécurité défense et gestion de crise	SCAP	13	01/12/2012

Catégorie C	Secrétariat du Secrétariat Général et de la MESR	SG/MESR	10	01/01/2015
	Répartitrice examen permis de conduire	SG/MESR	10	01/01/2010

NBI VILLE

Niveau de l'emploi	Désignation de l'emploi	Service	Nombre de points attribués	Date d'effet
Catégorie A	Chef du service Habitat Bâtiment Construction	SHBC	10	01/06/2015
	Adjoint au chef de service Habitat Bâtiment Construction	SHBC	10	01/06/2015
	Chef du bureau renouvellement urbain et logement social	SHBC	20	01/01/2005

Catégorie B	Chargé d'opération ANRU	SHBC	10	01/06/2014
	Chargé d'opération ANRU	SHBC	10	01/06/2014

Catégorie C	Chargée de l'accueil des publics	SG	10	01/01/2015
	Secrétaire du service Habitat Bâtiment Construction	SHBC	10	01/01/2015